



ENDURANCE TOUT TERRAIN MOTOS

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026

GRÉZAC MOTO CLUB

www.grezacmotoclub.com

Pilote 1

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Licence n° :
Permis n° :
CASM / Guidon :
Club :
Ligue :
Téléphone :
Adresse mail :
Adresse complète du pilote :

Pilote 2

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Licence n° :
Permis n° :
CASM / Guidon :
Club :
Ligue :
Téléphone :
Adresse mail :
Adresse complète du pilote :

Pilote 3

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Licence n° :
Permis n° :
CASM / Guidon :
Club :
Ligue :
Téléphone :
Adresse mail :
Adresse complète du pilote :

MOTO 1

Marque :
Cylindrée : 2 Tps 4 Tps

MOTO 2

Marque :
Cylindrée : 2Tps 4 Tps

MOTO 3

Marque :
Cylindrée : 2Tps 4Tps

CATEGORIES :

- Equipage 85cc 2Tps Equipage Minimé
 Equipage Cadet

ATTENTION : Date limite des inscriptions le 19 septembre 2026

Engagement complet à renvoyer à l'adresse suivante avec le montant de l'engagement (90€ à l'ordre du Grézac Moto Club) et d'une enveloppe timbrée à votre adresse ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Mr LAPREE Frédéric 17 Le Fief des Pierrières 17600 St Romain de Benet

TOUT ENGAGEMENT INCOMPLET SERA REFUSE

Je soussigné déclare :

- 1- Avoir pris connaissance du règlement, en acceptant les termes et m'engage à l'observer dans tous les détails et à le respecter.
- 2- Connaître les règlements de la F.F.M. & LMPC et m'y conformer strictement.
- 3- Prend l'engagement de respecter toutes les décisions qui seront prises à mon égard par le Directeur de Course ou les Commissaires Sportifs, agréés par la F.F.M. chargé du contrôle de cette épreuve.
- 4- Je renonce à exercer tout recours contre les organisateurs de la présente réunion pour le ou les accidents ou dommages corporels et matériels qui pourraient me survenir avant, pendant ou après cette épreuve.
- 5- Si pour une raison majeure, la réunion ne pouvait avoir lieu, je n'exigerais des Organisateurs aucuns dédommagements.
- 6- Etre responsable de ma moto et dégage le club organisateur de toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.
- 7- L'utilisation de mini moto, vélo tout terrain, trottinette de tous type(mécanique ou électrique) ou autres engins motorisés ou de ce type, sont strictement interdits dans l'enceinte du parc pilote et public.
- 8- Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords avant, pendant et après la course.

TOUT PILOTE PRIS A ROULER SUR LE CIRCUIT AVANT L'EPREUVE NE SERA AUTORISE A PRENDRE LE DEPART

Date :

Signature Pilote 1 et des Parents
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Signature Pilote 2 et des Parents
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Signature Pilote 3 et des Parents
Précédé de la mention « Lu et approuvé »